



Le Président

## **VOIE VERTE ET POINTS D'ACCIDENTALITE AU 20/ 09/2018. Suggestions pour éviter la guerre de tous contre tous<sup>1</sup>**

### **CYCLISTES, PIETONS, AUTOMOBILISTES ...**

Depuis l'inauguration de la voie verte bidirectionnelle à Veyrier-du-lac, nous avons eu connaissance ou connu, pour l'avoir fréquentée, des accidents liés, au-delà de sa conception, à des défauts de réalisation et/ou d'aménagements qu'il semble facile, rapide et peu coûteux d'améliorer.

L'inventaire ci-après a été réalisé à la suite d'observations de plusieurs personnes en juillet, août et septembre, faites à pied (Veyrier-du-lac), en vélo (tours de lac) en voiture et/ou moto (rive Est). Il ne se limite pas à l'espace communal. J'ai pu, comme beaucoup, remarquer que les incivilités ne sont pas l'exclusivité des automobilistes, les cyclistes n'en sont pas exempts ; il en est de même pour le manque de respect du code de la route. Nous ne sommes pas toujours exemplaires.

#### 1) USAGES DES VOIRIES AUTRES QUE LA VOIE VERTE

- Respect du code de la route par tous (automobilistes, cyclistes...), en particulier :
- rouler à droite et priorités
- Respect des vitesses limitées (dont 30KM/H dans les villages) par tous (dito)
- Interdire aux cyclistes de rouler sur les trottoirs, en particulier en centre-bourg (cf vers cinémathèque, poste, commerces...)
- Protéger les piétons (trottoirs élargis, couloirs marqués au sol...)
- Interdire aux cyclistes de prendre les sens interdits (cf. rue de la Voûte, ...)
- Unifier les vitesses limites dans tous les villages et hameaux (30 km/h), y compris Glières
- Simplifier les vitesses autorisées trop différentes en rive Est au-delà des villages (50, 70, 90- 80) qui en perturbent le respect par des changements nombreux. La rive Est, exigüe ne doit pas être considérée comme une voie de transit, et son site de promenade et de nature (vers le petit lac) protégé.
- les cyclosportifs doivent pouvoir continuer à emprunter les CD, de même que les VAE (vélo à assistance électrique) pour ceux qui roulent à plus de 35 ou 40 km/h.

#### 2) USAGES VOIE VERTE

- faire respecter l'interdiction de stationnement des véhicules sur la voie verte, y compris bandes piétonnes et trottoirs.
- Interdire aux chiens, même tenus en laisse (par des piétons, des rollers, des cyclistes...) ; aux skaters
- Déconseiller aux cyclistes de rouler en peloton, voire de front s'ils empiètent systématiquement sur la ligne médiane (notamment vélos à larges guidons)
- Ne pas encourager les parents de jeunes enfants en vélo à roulettes
- Signaler clairement aux cyclistes occasionnels les différentes sections de la voie verte du tour du lac, à l'instar des pistes de ski : bleues (sections à plat, cf. rive Ouest), ... rouges (sections avec dénivelé -cf. rive Est) et noires (pas d'aménagement ou limité : cf. Thoron). Ceci éviterait à de nombreux cyclistes occasionnels de se trouver en fâcheuse situation, comme observé maintes fois cet été en rive Est et d'avoir des comportements dangereux pour eux et les autres (couloir montée emprunté à la descente après traversée intempestive de la route sous les granges de Talloires au Thoron, circulation incertaine sur des trottoirs ...)

---

<sup>1</sup> Commentaire d'actualité inspiré de Thomas Hobbes : « Bellum omnium contra omnes »

### 3) POINTS D'AMELIORATION OBJECTIFS

- Barrières transversales en dur (déjà suggéré charnières souples comme les piquets de slalom)
- Barrières parfois trop longues par rapport à la largeur de la voie verte, occultant par superposition le passage : ex. entrée vers les Pensières...)
- Espace de la chicane entre 2 barrières trop faible : ex. Albigny,...( le passer à 2,50- 3 m ?),
- sorties/ entrées sections bidirectionnelles le long des routes ; ex. vers Angon (signalisation... biais.. ?)
- croisements RD et voie verte : signalisation au sol, déplacer couloirs.... (ex. sortie de Menthon )
- rond-point des Pérourzes : amélioration constatée dans le sens sud- nord (venant du centre bourg pour entrer sur la voie verte après le rond-point: le panneau vertical voie verte invisible a été orienté, l'angle de la banquette à l'entrée rogné, limitant le nombre de cyclistes de traversant la RD après le rond-point, sur le passage piétons du chemin des champs, ou plus tard vers l'arrêt de bus ou après) et 3 marquages au sol ; en revanche la 4<sup>ème</sup> silhouette peinte au sol en circonférence au sud flèche le centre bourg et est inopportune tant pour les cyclistes qui reviennent des plages par la route du port que pour ceux qui souhaiteraient s'y rendre en quittant la voie verte. Ne faudrait-il pas créer un couloir peint à côté du passage clouté en limite de la circonférence du rond- point pour les premiers (d'autant que les cyclistes habitués « coupent » spontanément) et indiquer la descente par la route du port pour les seconds ( je l'ai fait plusieurs fois cet été) en évitant de les diriger vers le centre village (ils roulent sur les mini trottoirs interrompus jusque vers l'arrêt de bus ou plus loin avant de revenir consulter le plan et/ou traverser la route de la Tournette pour aller prendre les voiries secondaires du bas...) ? Quant aux piétons venant de la voie verte ils prennent sans hésitation le passage « clouté » de la route du port et atteignent leur trottoir le long de la route de la Tournette s'ils se dirigent vers le bourg.
- Plateau de Chavoire : indiquer clairement les routes du mont veyrier et de la corniche pour les cyclistes randonneurs qui souhaitent aller en val de thônes.en profitant du panorama sur le lac.
- Barrières métalliques longitudinales trop proches des bandes de roulement, « accroche guidon », ex barrière dans le rétreint d'entrée de la voie verte au Pensières (on pourrait déplacer la barrière de 15 cm vers l'extérieur du mur de soutènement ?) et ferrures dangereuses des barrières séparatives en bois....
- le panneau « 12t » (interdiction) dans le sens Nord-Sud est « planté » sur la voie verte longeant la route d'Annecy ; on comprend le principe de précaution mais son application contradictoire serait à déplacer.
- il est problématique, comme signalé avant l'été, que les bandes piétonnes soient interrompues à 2 reprises dans la section Pensières - Pérourzes faute d'avoir calibré une largeur identique : fléchage au sol pour les piétons et les cyclistes ? pointillés ?
- etc...

Si nous avons eu connaissance d'accidents, en avons vus, voire subi cet été, il serait néanmoins opportun d'avoir connaissance des chiffres de trafic et d'accidentalité par section de façon à pondérer les risques et objectiver les remèdes. Il semblerait qu'une enquête ait été réalisée cet été ?

BVV propose au CD 74 et à la Maire de Veyrier-du-Lac une 3<sup>ème</sup> réunion tripartite, ou quadripartite avec le Sila, pour travailler ensemble en vue de mieux sécuriser les aménagements, mieux protéger les piétons et préserver la qualité de vie des habitants de la rive Est et riverains des voiries.

Veyrier-du-lac, le 20 septembre 2018,  
Olivier Labasse

Destinataires :

M. Denis Duvernay, Vice-Président du CD 74

M. Jean-Paul Amoudry, Conseiller Départemental

Mme Sylvie Maniglier, Maire de Veyrier-du-Lac

M. Pierre Bruyère, Président du Sila

Cc Monsieur Antoine de Menthon, Maire de Menthon-Saint-Bernard